## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGUINES

#### Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	08

### Séance du 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

<u>Présents</u>: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, TROIN Katia, et MM. GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : HÉBRARD Valérie (à CHAUVIN Hélène)

Absents excusés non représentés : GARRON Patrice, BAGARRE Jean-Pierre,

BASCOUL André

Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

<u>Date de la Convocation</u> 21/02/2025

## Objet de la délibération

# Délibération n°10/2025 : PERSONNEL : CRÉATION EMPLOI RESPONSABLE MUSÉE – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Responsable du musée des tourneurs sur bois

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/03/2025, un emploi permanent de responsable du musée des tourneurs sur bois relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

VU le code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable du musée des tourneurs sur bois à temps complet, à compter du 01/03/2025

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget 2025.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an sus dit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET